

ADHESION - CVV

Chers amis,

Toute l'équipe vous souhaite bon vent et réussite pour l'année à venir.
Afin de renouveler ou créer votre licence qui vous sera adressée sous quelques jours par le Club.

vous trouverez :

une fiche d'adhésion à nous retourner impérativement complétée et accompagnée de votre règlement, ainsi qu'un certificat médical datant de moins d'un an.

Merci de joindre une enveloppe timbrée pour le retour de votre licence.

Attention, vous devez nous indiquer l'un des 3 types de licence choisi :

- Licence **adhésion** si absence de certificat médical, pas de pratique de la voile dans le cadre d'une activité organisée par un club ou en compétition.
- Licence **pratiquant** si certificat médical permettant la pratique de la voile sportive loisir = pratique de toutes les activités fédérales dont l'arbitrage ou l'encadrement hors la pratique de la voile en compétition.
- Licence **compétition** si certificat médical permettant la compétition, = pratique de toutes les activités fédérales dont l'arbitrage ou l'encadrement dont la pratique de la voile en compétition.

Le certificat médical est valable 3 ans, un questionnaire « santé » doit être rempli tous les ans entre-temps.
Concernant les licences **adhésion** et **pratiquant**, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an vous pouvez vous présenter à une compétition fédérale, et faire modifier votre licence.

E-mail à nous préciser sur fiche d'adhésion = rapidité des courriers et économie de timbres

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et souhaits ...

La cotisation au club de voile de VILLENEUVE sur YONNE vous donne le droit d'accès à la descente, aux aménagements (Locaux, Terrains, Enclos), aux bateaux du club: 420, 470, Ponant, Laser, Pixy, Electron, Optimist, planches, ainsi qu'aux accessoires (gilets de sécurité, etc.)
Les boissons sont en libre-service dans le réfrigérateur : voir prix en vigueur affichés.

Cotisation Parking ou stockage:

Elle s'applique à chaque membre qui souhaite laisser son embarcation ou sa remorque au club de façon régulière.
Elle ne s'applique pas dans le cas d'un passage court (un W.E. à une semaine) avec l'accord d'un membre du bureau, ou dans le cadre d'un stage qui pourrait avoir lieu au CVV. Elle s'applique à tous les types de bateaux: (exemple: habitable, dériveur, optimist, planche, bateau radio télécommandé,...) et remorques.

Bien entendu, cette cotisation est unitaire pour un couple bateau + remorque.

en solitaire, en double ou en équipe ...comme vous le souhaitez, le soir après le travail, le week-end, la semaine, pendant les vacances ...quand vous voulez, sur l'Yonne, au plan d'eau n°3, à l'extérieur, en mer (sorties en groupe) ...

Animateurs / compétiteurs de haut niveau, sont là pour vous initier à la voile, vous apprendre dans de bonnes conditions, vous conseiller, vous perfectionner ...

Alors venez nous rejoindre et vivre l'aventure.

Accès plan d'eau communal n°3.

Sur simple demande, la carte plan d'eau annuelle est distribuée gratuitement dès prise de la licence; l'accès est règlementé depuis l'été 96. Vous devrez partager cet espace avec les pêcheurs !!!
Roulez au pas et respecter l'environnement.

le Président

André TOUYRAC

Tél: 03.86.87.09.89 ou 06.47.67.92.19

le Secrétaire

Denis CHICANNE

Tél.: 06.83.97.30.70